

★ LE PERISCOLAIRE EN ELEMENTAIRE ★

AVANT TOUTE UTILISATION DE CE SERVICE



Vous devez **remplir la fiche d'inscription**, disponible dans la rubrique www.ville-crolles.fr / Ville et cadre de vie / Éducation - **scolarité** et la rendre en mairie accompagnée des justificatifs demandés.

Une fois cette étape réalisée, vous pourrez gérer directement en ligne les inscriptions de vos enfants (cantine pour un jour non prévu, Activités et jeux après 17h), via l'application **Kiosque Famille**, disponible depuis le site ville-crolle.fr

Tout changement est à faire avant le jeudi 12h de la semaine précédente.

Le planning mis en ligne sur le kiosque correspond à l'organisation choisie pour votre enfant en juin.

Il n'y a pas de modifications possibles sur les services Activités et Jeux avant 16h30, le parcours Découverte, le transport.

→ Le matin DE 7H30 A 8H20

Une fois la fiche d'inscription rendue en mairie, il n'est pas nécessaire de signaler la présence ou l'absence de l'enfant.

→ Le midi SANS REPAS (DEPART IMPERATIF AVANT 12H15)

INSCRIPTION A L'ANNEE OU UNE SEMAINE A L'AVANCE.

FACTURATION SUR 45 MINUTES.

LE MERCREDI : DE 12H À 12H30, FACTURATION SUR 30 MINUTES.

Il est possible d'inscrire ou désinscrire votre enfant un jour non prévu (par téléphone, en mairie ou plus simplement sur Kiosque Famille), à condition de prévenir **avant le jeudi 12h de la semaine précédente**.

Pour un changement de jour à l'année, vous devez faire un courrier à l'attention du maire ou un mail à bienvenue@ville-crolles.fr. Le service éducation effectuera ensuite la modification sur le Kiosque Famille.

→ Le soir 2 FORMULES D'ANIMATIONS, AU CHOIX OU COMBINEES

Activité et jeux

Après un moment de transition, les enfants ont le choix de participer à des ateliers animés ou de jouer librement. Au sein de l'école, dans la cour ou en salle selon la météo et les envies des enfants. Un espace de détente est à leur disposition pour rester au calme, lire, dessiner ou se reposer. Une salle consacrée aux devoirs sera également à disposition des élèves de CE1 à CM2, en accès libre.

Ils sont découpés en deux tranches : de 15h45 à 16h30, puis de 16h30 à 18h30.

Contenu : jeux collectifs, bricolage, travaux manuels, loisirs créatifs, motricité, lecture, détente...

→ DE 15H45 A 16H30 (Activités et Jeux 1)

INSCRIPTION A L'ANNEE. FACTURATION SUR 45 MINUTES.

Toutes les séances sont facturées même en cas d'absence de votre enfant. Pour des raisons de sécurité, pensez à prévenir au plus tôt le service éducation si votre enfant est absent.

→ DE 16H30 A 18H30 (Activités et Jeux 2)

INSCRIPTION A L'ANNEE OU UNE SEMAINE A L'AVANCE.
FACTURATION A LA 1/2H, TOUTE DEMI-HEURE ENTAMEE EST DUE.

Il est possible d'inscrire ou désinscrire votre enfant un jour non prévu (par téléphone, en mairie ou plus simplement sur Kiosque Famille), à condition de prévenir **avant le jeudi 12h de la semaine précédente**.

Si la désinscription n'est pas faite dans ce délai, 30 minutes de fréquentation vous seront facturées.

En cas d'absence justifiée pour maladie, si les parents préviennent au plus tard avant 9h le jour même, la facturation n'est pas due.

Pour un changement de jour à l'année, vous devez faire un courrier à l'attention du maire ou un mail à bienvenue@ville-crolles.fr. Le service éducation effectuera ensuite la modification sur le Kiosque Famille.

★ LE PERISCOLAIRE EN ELEMENTAIRE ★



Parcours découverte

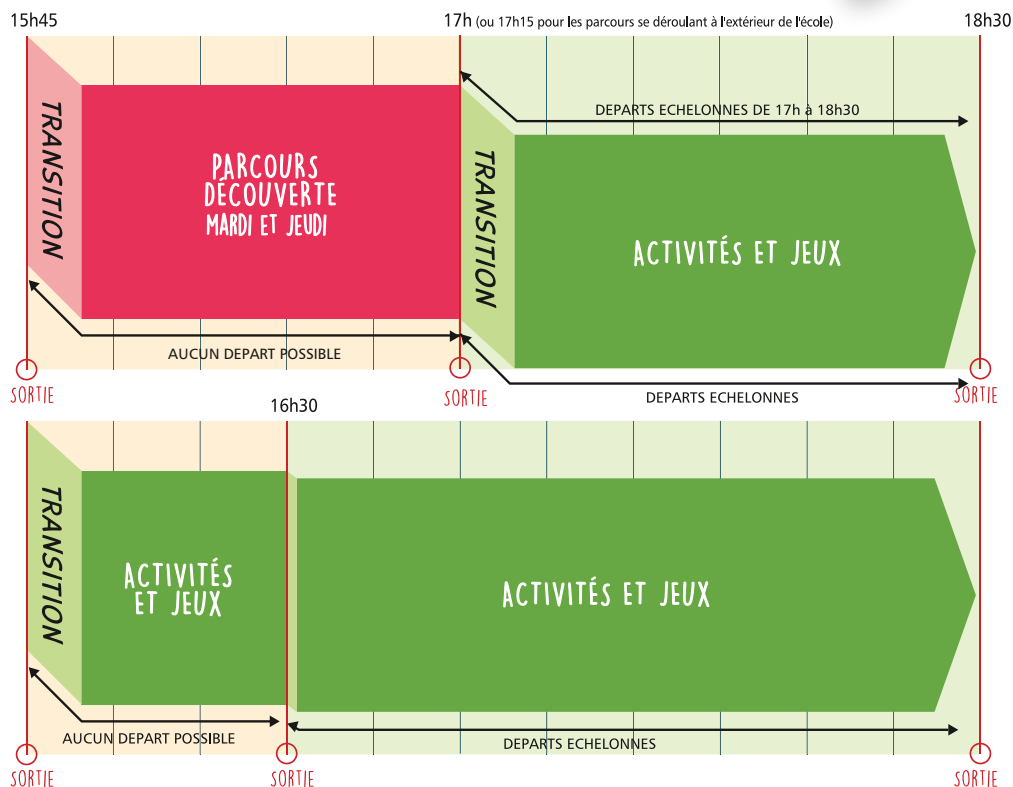
Après un moment de transition, pour permettre une vraie séparation avec le temps de classe, les enfants découvrent plusieurs activités sur l'année, pratiquées au sein de l'école ou dans un lieu spécifique adapté (en gymnase, à la médiathèque, au skate park). Nombre d'enfants adapté à l'activité pratiquée.

Deux inscriptions en parcours par semaine, sous réserve de place. Durée : 1h15 min

Contenu : découverte jardinage, activités physiques, musicales, artistiques, culturelles...

→ DE 15H45 A 17H15

INSCRIPTION A L'ANNEE. FACTURATION SUR 1H15 MINUTES. Toutes les séances sont facturées même en cas d'absence de votre enfant. Pour des raisons de sécurité, pensez à prévenir au plus tôt le service éducation si votre enfant est absent.



★ LE PERISCOLAIRE ★ EN ELEMENTAIRE

Tarifs PÉRISCOLAIRE (TARIFS HORAIRES, À PARTIR DE SEPTEMBRE 2018)

Quotient	Matin, midi ou soir		
	1 ^{er} enfant	2 ^e enfant (-20%)	3 ^e enfant (-40%)
500	0,33	0,26	0,20
600	0,46	0,37	0,28
700	0,59	0,48	0,36
800	0,73	0,58	0,44
900	0,86	0,69	0,52
1000	0,99	0,79	0,59
1100	1,12	0,90	0,67
1200	1,26	1,00	0,75
1300	1,39	1,11	0,83
1400	1,52	1,22	0,91
1500	1,65	1,32	0,99
1600	1,78	1,43	1,07
1700	1,92	1,53	1,15
1800	2,05	1,64	1,23
1900	2,18	1,74	1,31

Pour une meilleure équité, les tarifs sont calculés selon le quotient familial de chaque famille. Ils vous seront fournis le jour des inscriptions. Une réduction de 20% s'applique pour le 2^e enfant, et de 40% pour les suivants.

Paiement ★

3 MODES DE RÈGLEMENT SONT POSSIBLES

→ Directement en ligne

Depuis le Kiosque Famille, en utilisant les codes envoyés avec la facture (lien TIPI).

Le TIPI (titre payable par internet)

Le Trésor Public et la Ville de Crolles ont mis en place un moyen de paiement sécurisé par carte bancaire sur internet : le TIPI. Il vient en complément des autres moyens de paiement.

Vous pouvez payer en ligne vos factures en vous rendant sur : www.tipi.budget.gouv.fr

→ Par prélèvement sur compte bancaire

Renseignement et information en mairie.

→ Par chèque

Libellé à l'ordre du "Trésor Public" et à envoyer directement par courrier à la Trésorerie du Touvet, 13 avenue Montfillon - BP 13 - 38660 Le Touvet, avec le talon justificatif de la facture.

